

ACTION URGENTE

LIBÉREZ LE JOURNALISTE TORTURÉ EN DÉTENTION

Un journaliste de l'État du Chhattisgarh, dans le centre de l'Inde, a été arrêté et inculpé car il aurait envoyé un message sur Whatsapp critiquant la police de l'État. S'il est déclaré coupable, il encourt une peine pouvant aller jusqu'à trois ans d'emprisonnement.

Le journaliste **Prabhat Singh** a été arrêté le 21 mars et inculpé au titre des sections 67 et 67A de la loi sur les technologies de l'information (IT) pour avoir « publié et diffusé du contenu indécent sous forme électronique », en raison d'un message envoyé sur Whatsapp et critiquant la police de l'État. Il a également été inculpé d'« extorsion et entrave au travail de la police ». La police affirme que Prabhat Singh a résisté à son arrestation, ce qu'il nie. Il a été placé en détention provisoire par un tribunal local jusqu'au 31 mars.

D'après Xitiz Dubey, l'avocat de Prabhat Singh, « Prabhat a été interpellé par la police le 21 mars et a été maintenu en détention sans procès-verbal introductif (FIR) pendant un jour. Lorsqu'il a finalement comparu devant le tribunal le lendemain, Prabhat a indiqué au juge qu'il avait été victime de torture pendant sa détention. Il avait plusieurs marques de torture sur la poitrine et la main ».

La torture représente une violation de l'article 7 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), un traité contraignant pour l'Inde. Cette disposition est inscrite à l'article 21 de la Constitution indienne. Cet article établit le droit non dérogeable de ne pas subir de torture ni de peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Prabhat Singh, connu pour ses rapports dénonçant l'inaction de la police et ses excès, est depuis longtemps sous surveillance policière.

Les journalistes et les défenseurs des droits humains du Chhattisgarh sont pris pour cible tant par les forces de sécurité que par des groupes armés maoïstes, en raison de leur travail.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en hindi, en anglais ou dans votre propre langue :

- priez les autorités du Chhattisgarh de libérer Prabhat Singh immédiatement et sans condition ;
- appelez-les à diligenter une enquête sur les allégations selon lesquelles Prabhat Singh aurait été victime de torture pendant sa détention.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 5 MAI 2016 À :

Premier ministre du Chhattisgarh

Raman Singh
Chief Minister's Secretariat,
DKS Bhavan, Mantralaya,
Raipur - 492001
Chhattisgarh
Inde

Fax : +91 771 2221306, +91 771
2331000

Courriel : mail@cmo.cg.gov.in

**Formule d'appel : Dear Sir, /
Monsieur,**

Inspecteur général de la police de Bastar

SRP Kalluri
Inspector General Office
Bastar range
Chhattisgarh – 494001
Inde

Formule d'appel : Dear Sir, / Monsieur,

Copies à :

Président de la Commission nationale des droits
humains

K.G. Balakrishnan
Manav Adhikar Bhawan
Block-C, GPO Complex, INA
New Delhi, Inde

Fax : +91 11 24651329

Courriel : sgnhrc@nic.in

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Inde dans votre pays (adresse/s à compléter) :

Name Address 1 Address 2 Address 3 Fax number Email address Salutation .

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

LIBÉREZ LE JOURNALISTE TORTURÉ EN DÉTENTION

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Les journalistes et les défenseurs des droits humains du district de Bastar sont la cible tant des forces de sécurité que des groupes armés maoïstes, en raison de leur travail.

Les journalistes locaux Santosh Yadav et Somaru Nag sont incarcérés depuis juillet et septembre 2015, respectivement. Santosh Yadav, déjà harcelé par la police dans le passé, a été inculpé pour « participation à des émeutes, complot criminel et tentative de meurtre », ainsi que pour « association avec une organisation terroriste » et « soutien et aide à des groupes terroristes », au titre de certaines dispositions de la loi indienne, notamment la Loi spéciale du Chhattisgarh relative à la sécurité publique et la Loi relative à la prévention des activités illégales, deux textes contraires au droit international relatif aux droits humains et aux normes en la matière.

À la suite de ces arrestations, les journalistes du Chhattisgarh ont manifesté contre ce qu'ils considèrent être un harcèlement croissant de la police et une détérioration de l'environnement de travail, particulièrement dans le district de Bastar. En décembre 2015, le premier ministre du Chhattisgarh, Raman Singh, a rencontré les journalistes qui manifestaient et aurait reconnu les difficultés auxquelles ils sont confrontés. Il a également proposé la mise en place d'un comité chargé d'étudier les difficultés auxquelles font face les journalistes.

En juillet 2015, un haut responsable de la police aurait demandé l'« exclusion sociale » de Soni Sori et Lingaram Kodopi, tous deux considérés comme des prisonniers d'opinion par Amnesty International, car ils avaient accusé la police d'avoir procédé à une exécution extrajudiciaire.

En décembre 2013, le journaliste Sai Reddy aurait été tué par des groupes armés maoïstes qui le soupçonnaient de travailler avec la police. Un autre journaliste, Nemi Chand Jain, a été découvert mort dans des circonstances mystérieuses dans le district de Sukma en février 2013. En 2011, deux autres journalistes, Umesh Rajput et Sushil Pathak, ont également été tués au Chhattisgarh.

Nom : Prabhat Singh
Homme

AU 69/16, ASA 20/3714/2016, 24 mars 2016